



vendredi 10 avril 2009

**Comité syndical
du jeudi 26 mars 2009, 17 h 30
COMPTE RENDU**

Membres titulaires présents à la séance :

Paul MINSSIEUX – Olivier MARTEL - Michel RUBAN – Daniel DELABRE – Bernard SERVANIN
Alain CORBIERE – Gérard FAURAT – Claude LASCOMBE – Max OLLAGNIER – Jean-Paul CLEMENT
Serge GRANJON – Gérard GRANGE – Danièle MORRETTON – Charles JULLIAN – Gérard GRANADOS.

Membres suppléants présents à la séance participants aux votes :

Pierre PERROUD – Daniel VAUGE.

Membres suppléants présents à la séance ne participant pas aux votes :

Martine RIBEYRE – Gérard AUFRAY – Françoise BLANVILLAIN.

Membre titulaire absent à partir du 2^{ème} vote, ayant donné pouvoir :

Olivier MARTEL – pouvoir à Gérard GRANADOS.

Membres titulaires excusés à la séance :

Maurice GUERRIERI – Jean-Louis GERGAUD – Christian FROMONT – Pierre THIZY – Christian COSTA.

Membres suppléants excusés à la séance :

Paul ROCHEFORT – Michel BONNARD – Roger VIVERT.

Techniciens présents :

Stéphanie SPACAGNA – Christelle FARGEAS – Sébastien LAURENT – Frédéric MARGOTAT
Régine CLAUZON-THOLLET.

•••••

Ordre du Jour :

- Adoption du compte-rendu du 16 février 2009,
- Adoption de l'appel à projet relatif au programme d'éducation à l'environnement pour l'année 2009/2010,
- Demande de subventions du programme d'éducation à l'environnement 2009/2010 auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (**reporté**),
- Adoption du Compte Administratif 2008,
- Adoption du Compte de Gestion 2008,
- Affectation du résultat 2008,
- Adoption du Budget Primitif 2009,
- Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA,
- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre en cours (Cabinet Merlin) pour les travaux de protections locale contre les crues (annulé),
- Travaux de protections locales contre les crues : nouveau chiffrage et nouveau marché de maîtrise d'œuvre des travaux,
- Questions diverses...

M. Minssieux ouvre la séance, le quorum étant atteint.

1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 16 février 2009

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 16 février 2009.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité du 16 février 2009.

2. Adoption de l'appel à projet relatif au programme d'éducation à l'environnement pour l'année 2009 / 2010.

(Diapo n°2 – En violet les nouveautés par rapport à 2008 / 2009).

Déroulement distribué en séance, envoyé aux élus absents en pièce jointe à ce compte rendu.

M. Minssieux donne la parole à M. Martel. Ce dernier explique que jusqu'à présent il n'y avait pas de cadre précis pour le choix des animations scolaires proposées par les associations d'éducation à l'environnement. Un appel à projet a donc été rédigé en tenant compte de l'avis des élus aux affaires scolaires des communes (consultés lors d'une réunion à la MIE, ainsi que des remarques de l'Inspection Académique).

M. Minssieux indique qu'il est bon de vouloir donner une nouvelle impulsion à cette activité, mais que l'aspect financier devra être débattu. Il demande aux délégués de se rapprocher de M. Martel pour formuler leurs observations. M. Martel rappelle que le 2 décembre 2008, les associations partenaires ont bénéficié d'une visite sur le terrain encadrée par l'équipe du SMAGGA. Son objectif était de leur faire prendre connaissance des actions menées par le syndicat (travaux de protection contre les crues, entretien de berges...).

M. Martel précise que le cahier des charges de l'appel à projet intègre la prise en compte de nouveaux axes :

- faire connaître l'actualité du SMAGGA (travaux, études...)
- expliquer le rôle du syndicat (financement, gestion du territoire)
- proposer des animations plus spécifiques sur les crues, la nappe phréatique.

M. Martel souligne que les associations ont besoin de temps pour préparer leur animation (repérage du lieu, visite de terrain avec le SMAGGA, rédaction du bilan annuel...). M. Martel propose un forfait de 200 € / demi-journée pour ce travail de préparation et de restitution d'information ; le nombre de demi-journées restant à préciser.

Concernant le versement de la subvention à l'association, M. Martel rappelle que le solde sera versé sous condition de remise du bilan quantitatif et qualitatif, comme il est exigé dans l'appel à projet.

A la question de M. Corbière sur le nombre d'associations potentiellement intéressées par cet appel à projet, M. Martel indique qu'elles sont une dizaine, le syndicat choisira les meilleures. Actuellement le syndicat travaille avec quatre associations.

M. Lascombe souscrit tout à fait au projet qui contient une véritable approche du développement durable et va au delà de l'étude de la faune et de la flore du bassin versant du Garon. Il précise que ce projet va élever le contenu pédagogique des animations et demander plus de préparation que ce qui était demandé auparavant. Pour toutes ces raisons, M. Lascombe indique qu'il faut donner une priorité financière à ce nouveau type d'animations.

M. Martel précise que l'appel à projet sera visible sur le site internet du syndicat et sur celui du réseau « Ecole et Nature ». Les associations auront jusqu'au 30 avril pour remettre leur proposition.

M. Granados demande qu'une heure limite soit ajoutée à la date de réception des projets et que l'envoi en LR/AR - ou le dépôt du dossier au syndicat contre remise d'un récépissé - soient spécifiés.

M. Faurat demande le montant de l'enveloppe financière pour les animations scolaires.

M. Minssieux répond que pour l'année scolaire 2008 / 2009, ce montant est de 25 000 €.

M. Martel rappelle que le Grenelle de l'Environnement a préconisé 1 € par habitant pour l'éducation à l'environnement. Sans aller jusque là, le montant de l'enveloppe pour l'an prochain pourrait être porté à environ 40 000 €.

Mme Spacagna précise que les animations scolaires sont financées à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau.

M. Servanin remarque que les participations des communes ont déjà beaucoup augmenté cette année, et qu'il faudra être vigilant sur le financement de l'appel à projet.

M. le Président propose à l'assemblée d'adopter le programme d'éducation au développement durable pour l'année scolaire 2009 / 2010 et sa mise en œuvre sous la forme de l'appel à projet et autorisation du Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité de la délibération approuvant le programme d'éducation au développement durable pour l'année 2009 / 2010 et sa mise en œuvre sous la forme de l'appel à projet et autorisation du Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

3. Adoption du Compte Administratif 2008

(Diapo n°5).

clôture 2007	investissement	- 175 850,04 €
	exploitation	497 026,21 €
	somme affectée pour l'investissement	142 716,49 €
exercice 2008	investissement	- 344 127,38 €
	exploitation	145 689,98 €
clôture 2008	investissement	- 519 977,42 €
	exploitation	499 999,70 €
résultat global		- 19 977,72 €

Les restes à réaliser de 2008 sont en déficit de 63 006,64 €

(Diapo n°6).

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

M. Servanin détaille les dépenses de fonctionnement et annonce les résultats en occultant volontairement les opérations de type virement à la section d'investissement et opérations d'ordre de transfert entre section, qui sont des opérations de gestion interne, de façon à faire ressortir les dépenses "réelles".

La dépense "réelle" réalisée est de 310 334 € pour un montant prévu de 424 300 €. Il indique que le taux de réalisation des dépenses est de 80 % par rapport au budgété (en enlevant les ICNE). Les résultats des dépenses de fonctionnement du Compte Administratif sont de 431 547,06 € pour un montant prévu de 968 559,72 €.

Départ de M. Martel

Mme Fargeas précise que, suite à la modification de la réglementation le mode de comptabilisation des ICNE a changé. Au chapitre "charges financières", jusqu'en 2007 pour les ICNE, la M49 prévoyait d'émettre un mandat au 6611 du montant des ICNE et un titre au 1638. Depuis 2008, il faut passer un mandat du montant de la différence entre les années N et N-1 ou une annulation s'il y a moins d'ICNE en année N qu'en année N-1, d'où le montant négatif inscrit au CA 2008 du SMAGGA.

FONCTIONNEMENT RECETTES :

M. Servanin indique que la recette "réelle" réalisée est de 526 612 € pour un budgété de 552 750 €. Le taux de réalisation des recettes est de 95 % par rapport au budgété.

(Diapo n°7).

INVESTISSEMENT DEPENSES :

M. Servanin détaille les dépenses d'investissement, il indique que la dépense "réelle" réalisée est d'environ 825 000 € pour un montant prévu de 1 127 392 € (travaux et étude chapitre 21 et 23).

Le taux de réalisation des dépenses "réelles" d'investissement est de 73 % par rapport au budgété.

(Diapo n°8).

INVESTISSEMENTS RECETTES :

Déficit de - 344 127,38 €

Le taux de réalisation des recettes d'investissement (subvention, chapitre 13) est de 60 % par rapport au budgété.

M. Servanin constate que le taux de réalisation est plutôt bon.

M. Minssieux quitte la salle en prévision du vote du Compte Administratif.

M. Delabre, doyen de l'assemblée prend la présidence.

L'assemblée n'ayant pas de questions, M. Delabre demande l'approbation du compte administratif 2008 tel que présenté et transmis à tous les délégués.

Adoption à l'unanimité du compte administratif 2008.

Retour de M. Minssieux.

M. Laurent précise que la prochaine lettre d'info aux élus "La Goutte d'Eau" sera envoyée par mail, son contenu aidera les délégués à expliquer le budget du SMAGGA aux élus de leurs communes.

4. Adoption du Compte de Gestion 2008

M. Servanin explique que les résultats du compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif 2008 qui vient d'être adopté.

M. Minssieux demande l'approbation du compte de gestion 2008 tel que présenté.

Adoption à l'unanimité du compte de gestion 2008.

5. Adoption du Budget Primitif 2009

(Diapo n°6 – colonne de droite)

M. Servanin indique que le budget 2009 augmente de 5,5 % si l'on compare les dépenses "réelles" de fonctionnement.

Mme Fargeas explique qu'il faut noter que cette année le forfait payé au Département pour la brigade de rivière (environ 10 000 € par an), est affecté au chapitre des charges de personnel au lieu des charges à caractère générales.

M. Servanin explique que les recettes "réelles" de fonctionnement prévues sont en augmentation de 11,3 %. Cette hausse est due à l'augmentation de la participation des communes qui passe de 341 250 € à 412 376,50 €.

(Diapo n°7 – colonne de droite)

M. Servanin détaille les programmes d'investissement à financer.

(Diapo n°8 et 9 – colonne de droite)

Mme Fargeas explique que dans le cadre du plan de relance de l'économie, le syndicat percevra cette année le remboursement du FCTVA de 2007 et 2008.

Ainsi, l'emprunt à court terme prévu pour l'avance de TVA sera moins important que celui présenté au dernier comité.

(Diapo n°10)

M. Servanin propose l'affectation du résultat suivant : l'excédent de fonctionnement de 499 999,70 € est affecté en totalité en investissement pour résorber une partie du déficit d'investissement.

M. Minssieux demande l'approbation de l'affectation du résultat tel que présenté et transmis à chacun des délégués.

Adoption à l'unanimité de l'affectation du résultat tel que présenté.

M. Minssieux demande l'approbation du budget primitif 2009 tel que présenté.

Adoption à l'unanimité du budget primitif 2009 tel que présenté.

6. Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Diapo n°12

Dans le cadre du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA, les collectivités peuvent demander à récupérer en 2009 la TVA des investissements 2008 dans la mesure où le budget 2009 prévoit un investissement supérieur à la moyenne des années 2004 à 2007 (1 712 651,41 € inscrits en 2009 pour une moyenne de 503 777 € pour le SMAGGA). La récupération de la TVA l'année suivant la dépense pourra être pérennisée si les dépenses réelles d'investissements de 2009 sont supérieures d'au moins un euro à celle de la moyenne des derniers exercices (503 777 €).

M. Minssieux demande l'approbation de la convention et l'autorisation de signature du Président.

Adoption à l'unanimité de la convention et l'autorisation de signature du Président.

7. Travaux de protections locales contre les crues : nouveau chiffrage et nouveau marché de maîtrise d'œuvre des travaux

Diapo n°13

Mme Spacagna explique qu'il a été demandé au Cabinet Merlin une reprise du chiffrage des travaux de protections locales contre les crues dans le cadre de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre en cours. L'estimation financière a été présentée en commission technique du 24 février dernier, en découpant les travaux par tranche pour une meilleure compréhension et un suivi facilité.

M. Minssieux ajoute que la question s'est posée de savoir si l'on continuait avec le marché en cours pour l'exécution des travaux ou si on relançait une consultation, mais lancer une consultation aurait trop retardé le début des travaux pour cette année.

Les élus souhaitent qu'une nouvelle consultation soit lancée pour l'année 2010.

Diapo n°14

Confluence Mornantet-Garon

Chantier 1 – Muret sur 110 mètres linéaires et mise en place d'un batardeau sur voirie. Estimation financière : 171 220 € HT

Chantier 2 – Réfection pont sud (car désaxé par rapport au courant), muret et confortement du lit mineur sur 70 ml, muret sur 24 ml et diguette sur environ 340 ml. Estimation financière : 560 608 € HT.

Diapo n°15

Chantier n°3 - La Garon à Grigny (promenade Jacques Brel)

Diguette de 100 ml – estimation financière 81 936 € HT.

Diapo n°16

Chantier n°4 – Le Garon à Grigny et Montagny

Muret de 550 ml, enrochement prévu de 15 ml – Beaucoup de génie civil pour ce chantier car il y a peu d'emprise disponible. Estimation financière 559 754 € HT

Chantier n°5 – Le Garon à Grigny et Montagny

Diguette de 115 ml, muret de 220 ml. Estimation financière 242 990 € HT

Diapo n°17

Chantier n°6 – Le Mornantet à Grigny et Givors

Diguette de 340 ml en rive gauche et 340 ml en rive droite. Estimation financière 430 769 € HT.

L'intérêt de cette protection reste à confirmer en fonction des études topographiques.

Diapo n°18

Chantier n°7 – Le Garon à Brignais – Place du marché – Garonette

Muret de 637 ml (rives droite et gauche), étanchéité de murs existants.

Estimation financière 650 797 € HT. Ce chantier conséquent pourrait démarrer dès cet été.

Diapo n°19

Chantier n°8 – Le Garon à Brignais – Place du marché – Pont neuf

Diguette de 45 ml, batardeaux. Estimation financière 90 662 € HT

Diapo n°20

Chantier n°9 – Le Garon à Brignais – Pont Neuf – Boulevard des Sports (amont de Brignais)

Diguette ou muret sur 170 ml en rive droite et 170 ml en rive gauche, doublement du mur en pisé existant sur 225 ml, batardeaux, étanchéité. Estimation financière 341 468 € HT

Diapo n°21

Chantier n°10 – Le Merdanson à Brignais – secteur aval

Reprofilage, murets sur les deux rives sur 600 ml. Estimation financière 453 666 € HT

Chantier n°11 – Le Merdanson à Brignais – secteur amont

Rehausse du tablier du pont, muret de 65 ml de part et d'autre du lit artificiel. Estimation financière 319 914 € HT. Ces deux derniers chantiers ne sont pas prioritaires.

Diapo n°22

Mme Spacagna explique que le coût global est de 4 513 364 €. L'estimation est vue de façon pessimiste, car le taux d'actualisation du coût des travaux a été compté à 10 %, alors que dans les conditions actuelles il est a priori moins important. Elle estime que cette année le chantier n°1 et le n°7 pourront être réalisés si l'accord des riverains est obtenu.

8. Travaux de protections locales contre les crues. Nouveau marché de maîtrise d'œuvre

Mme Spacagna indique qu'il est impossible de poursuivre la maîtrise d'œuvre passée avec le Cabinet Merlin en 2001, sur l'ensemble des travaux car le nouveau chiffrage bouleverserait l'économie du marché. Il y a nécessité de passer un nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux restants. Prestation déjà réalisée par le Cabinet Merlin : AVP sur l'ensemble des travaux, maîtrise d'œuvre travaux pour les chantiers de démolition du pont et Cité du Garon à Givors. Avenant pour reprendre le chiffrage des travaux sur la base des connaissances acquises et solde de marché.

La procédure proposée est la procédure négociée, pour un marché à bons de commande d'un an reconductible 3 fois. Compte tenu des délais, l'appel à candidatures a déjà été publié, les candidatures sont attendues pour le 6 avril 2009. Un seul prestataire effectuera la maîtrise d'œuvre et les études topographiques et géotechniques. L'estimation de ces prestations est de l'ordre de 389 000 € HT (9 % du montant global des travaux) d'après le chiffrage du Cabinet Merlin.

M. Lascombe demande comment s'articulent ces travaux avec le contrat de rivière compte tenu de la durée (4 fois 1 an) du marché.

Mme Spacagna explique que ces travaux sont de la compétence du SMAGGA et peuvent se dérouler hors contrat. Elle ajoute en réponse à M. Minssieux que les travaux sont pour l'instant, subventionnés à 25 % par l'Etat, 29 % par le Département et que le syndicat espère obtenir le même taux de subvention pour la suite.

Mme Morretton aimerait savoir ce qu'il en est des bassins de rétention d'eaux pluviales.

M. Faurat indique qu'il faut protéger prioritairement les habitants de l'aval et remonter ensuite.

Mme Spacagna précise que le schéma directeur des eaux pluviales se met en place, que le GRAIE le commence aussi. Le cahier des charges est difficile à monter, surtout pour l'aspect qualitatif-quantitatif.

M. Minssieux demande l'approbation du dossier de travaux et de maîtrise d'œuvre tels que présentés et l'autorisation du Président de signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité du dossier de travaux et de maîtrise d'œuvre tels que présentés et autorisation du Président de signer toutes les pièces administratives et comptable s'y rapportant.

9. Questions diverses

M. Minssieux indique que le bureau et les associations locales sont invités à échanger leurs points de vue lors d'une visite sur le terrain lundi 30 mars à 9 heures. Plusieurs sites seront visités : Givors, Grigny, le barrage de Thurins, zone agricole.

M. Minssieux pose la question des zones d'expansion de crues, et se demande s'il ne faudrait pas envisager l'achat des terrains situés le long du Garon entre Brignais et Givors.

M. Faurat propose d'acheter les terrains, de les remettre en prairie et de le proposer à la location agricole.

M. Jullian rapporte qu'un groupe de 27 étudiants de l'ISARA sont venus à la M.I.E. Leur rapport sur cette réunion montre l'importance de la communication avec le monde agricole.

Mme Spacagna fait part de la nécessité de rapprochement avec la Chambre d'Agriculture. Elle indique que notre bassin est passé prioritaire pour les pollutions par les pesticides.

M. Jullian explique aussi qu'à partir de 2013, il y aura des changements de pratiques dans le cadre de la Politique Agricole Commune, comme le retour aux zones de prairies.

M. Faurat fait part de son inquiétude quant à un projet d'implantation industrielle en zone inondable sur la commune de Millery (vérification faite il s'agit de Montagny). Il se demande si de la part d'une commune sur laquelle le SMAGGA investit de grosses sommes en protection contre les crues, il est judicieux de laisser construire sciemment une industrie en zone inondable, qui demandera à coup sûr dans quelques années de nouveaux travaux de protections.

Mme Spacagna précise que M. Margotat et elle-même ont fait part de leur réticence vis-à-vis de ce projet lors d'une réunion en mairie de Montagny.

M. Lascombe revient sur "La goutte d'eau", et fait remarquer que l'explication sur l'augmentation des participations est un peu limitée, il faudrait bien insister sur tous les points qui expliquent cette augmentation.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.